



Cros-de-Montvert

NOTE D'INFORMATION MUNICIPALE

OCTOBRE 2025

Le Conseil Municipal de CROS- DE-MONTVERT s'est réuni le vendredi 17 octobre 2025 sous la présidence de Mme Arlette GASQUET, Maire. Tous les membres du Conseil Municipal étaient présents.

Le procès-verbal de la séance du 09 juillet 2025 a été approuvé.

TRAVAUX DE VOIRIE 2025

Un avenant au marché de voirie 2025 est présenté pour 7 879.50 € HT : il concerne l'élargissement par endroits de la voie communale n°2 des Mouniardes au Cassan, suite à des dons de terrain par un riverain et aussi sur des parcelles communales.

TRAVAUX DE VOIRIE 2026

Il est décidé de retenir pour 2026 le programme de réhabilitation de la voie communale de Marcolès à Grandcamp, après élagage des arbres par les propriétaires riverains. Accord est donné pour solliciter une subvention pour cette opération au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) auprès de l'Etat.

TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE

- Un poteau incendie étant défectueux à Marcolès, il va être remplacé par la SAUR, pour un montant de 3 403.00 € HT.
- Le Conseil Municipal décide également de valider le devis de VIGIER TRAVAUX SPECIAUX concernant des travaux d'étanchéité des réservoirs intérieur et extérieur à la station de pompage, pour 32 733.81 € HT.
- De plus, un paramétrage en 4G des compteurs connectés est indispensable, et un système de télégestion à la station de pompage serait opportun afin d'être le plus réactif possible en cas de coupure d'électricité ou de problème sur une pompe. Le devis de la SAUR pour 2 456.00 € HT est retenu à ce sujet.

CREATION D'UN SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Après discussion, et à la majorité des membres présents, la création d'un syndicat d'eau et d'assainissement collectif « Entre deux Lacs » est validée sur le secteur Nord-Ouest Châtaigneraie,

avec sept communes du secteur susmentionné (Arnac, Laroquebrou, Rouffiac, Saint Etienne-Cantalès, Saint Santin-Cantalès et Saint Victor).

TRAVAUX A LA SALLE POLYVALENTE

Un devis est retenu pour équiper les ouvertures de la cuisine de la salle polyvalente de volets roulants afin de renforcer la sécurité et de pouvoir isoler de la chaleur, pour un montant de 2 650.94 € HT. De plus, le système de chauffage étant ancien et énergivore, il est décidé de le remplacer par un système de pompe à chaleur AIR/AIR, plus économique et offrant également une possibilité de climatisation en été, pour un montant de 15 500.52 € HT.

TRAVAUX DE CLIMATISATION AU RELAIS DE LA FONTAINE

Le coût du chauffage au gaz devenant de plus en plus conséquent au Relais de la Fontaine, l'assemblée délibérante opte pour l'installation d'une pompe à chaleur AIR/AIR également. Un devis est retenu à ce sujet pour 4 410.43 € HT.

GUIRLANDES DE NOËL

Trois traversées de route sont achetées afin de compléter les décorations festives de fin d'année dans le Bourg. En outre, cela nécessite donc l'installation de trois prises de guirlandes supplémentaires, qui seront prises en charge à hauteur de 50 % via le Fonds de Concours du Syndicat départemental d'Electrification.

CHAT DE PETITS MATERIELS

Plusieurs achats sont validés en réunion :

- Achat de 4 mange-debout pour la salle polyvalente
- Remplacement du congélateur à la salle polyvalente, qui est très abîmé et qui présente des fuites
- Acquisition d'une reliouse pour les registres
- Achat d'un drapeau brodé pour les cérémonies d'hommage à l'Atelier Le Mée

FIXATION DU PRIX DE LOGEMENTS VACANTS

Suite aux départs de locataires et après des travaux de rénovation, il importe de fixer le loyer pour 2 appartements communaux actuellement vacants et ouverts à la location :

- Logement situé 8 route du Tiradou : 300 € par mois
- Logement situé 5 place de l'église – 1^{er} étage : 350 € par mois

ADMISSION DE CRÉANCE EN NON-VALEUR

A la demande du Comptable public, une créance irrécouvrable de 45 € datant de 2022 est admise en non-valeur, suite au décès de la personne concernée.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR VOYAGE SCOLAIRE

Une subvention de 150 € est accordée à une famille dont le fils collégien participe à un voyage scolaire en Angleterre.

DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRIMITIF 2025

Il s'avère nécessaire de procéder pour régularisation, à des virements de crédits ainsi que suit :

INVESTISSEMENT	Recettes	Dépenses
21318 - opération 27 Bâtiments		+ 10 000 €
21321 - opération 80 Immeubles de rapport		- 10 000 €

QUESTIONS DIVERSES :

* Point sur les travaux à venir :

- Les travaux de réhabilitation des WC publics dans la cour de la salle polyvalente devraient se terminer prochainement. Des avenants sont validés, pour un montant total de l'opération s'élevant à 3 986.00 € HT.

- Les travaux de voirie entre les Mouniardes et Le Cassan et Lestrade vont débuter dès que les poteaux béton seront enlevés (après enfouissement) par une entreprise mandatée par le Syndicat d'Electrification.

- Avec un peu de retard cette année, l'entreprise MONTIL passera l'épareuse dans les villages à partir de début décembre 2025.

* Nous avons le plaisir d'avoir dans la Commune une jeune porte-drapeau qui a suivi la formation.

* Accord est donné pour souscrire à un abonnement Fibre à la salle polyvalente afin que tous les utilisateurs puissent avoir accès au WIFI.

* A la demande du Service Comptable d'Aurillac, la collectivité adoptera le Compte Financier Unique (CFU) à partir du 01^{er} janvier 2026, pour la clôture des comptes annuels.

*Un arrêté du Maire est adopté réglementant les dépôts sauvages sur le territoire de la commune. Un groupement de commandes est porté par la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne concernant un projet d'installation de caméras afin de renforcer la prévention d'actes d'incivilité sur les points d'apport volontaire de déchets ménagers.

* Les illuminations de Noël seront mises en place conjointement par les Conseillers Municipaux et les membres du Comité des Fêtes le dimanche 7 décembre 2025. A partir de 17h30, la population est invitée pour faire le tour du Bourg. Un pot de l'amitié, offert par le Comité des Fêtes, sera ensuite organisé à la salle polyvalente.

L'ensemble des documents et des délibérations est consultable en mairie aux heures habituelles d'ouverture.

Mme GASQUET Arlette, Maire

